

# Fiche organisme nuisible réglementé

Nom : **Aculops fuschiae**

Type : acarien

Statut : organisme réglementé non de quarantaine

L'acarien du fuschia (*Aculops fuschiae*) est originaire d'Amérique du sud (Brésil). Il s'est répandu en Californie dans les années 1980, avant d'être signalé en Europe pour la première fois en Bretagne. Sa présence a également été détectée par la suite en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Royaume-Uni, etc. En France, outre la Bretagne, sa présence a aussi été confirmée en Normandie et Nouvelle-Aquitaine. En Île-de-France, un foyer avait été détecté en 2016. Il ne s'attaque qu'aux fuschias, notamment *F. arborescens*, *F. magellanica*, *F. procumbens*, etc. A l'inverse *F. microphylla* et *F. thymifolia* sont plus résistantes.

## DESCRIPTION

Les acariens vivent en surface des galles et sont facilement observables avec une bonne loupe. Ils sont de couleur blanc-jaune, allongés (0,2 à 0,25 mm) et assez larges (0,05 mm).



Vue à la loupe et au microscope (source ANSES)

## CYCLE BIOLOGIQUE

L'acarien vit et se reproduit dans les replis des tissus atteints par les galles et à l'intérieur des poils foliaires mais pas à l'intérieur des galles. Avec la croissance des plantes, l'acarien quitte la région de la galle et migre vers le haut pour une nouvelle phase de croissance. Il tolère une température hivernale de 5°C et préfère les températures fraîches.

La femelle pond environ 50 oeufs à la fois, qui éclosent en 7 jours à 18°C. Son cycle dure 21 jours. Plusieurs générations se succèdent dans l'année. Il passerait l'hiver sous forme d'oeufs et tolère une température de 5°C.

Cet acarien semble avoir un fort potentiel de dissémination par les oiseaux, les abeilles et le vent. Le transport de matériel végétal infecté est un moyen de dissémination important à longue distance.

## DEGATS

Les jeunes feuilles sont les premiers organes atteints. Les bourgeons flétrissent et les feuilles se recouvrent d'un voile blanc, ressemblant à de l'oïdium. Elles vont ensuite rougir et se boursouffler en formant des galles vert-pâle puis rougeâtres. Les galles foliaires ressemblent à celles de la cloque du pêcher. Plus tard, les fleurs se déforment et finalement toute nouvelle croissance est arrêtée. Une inspection à la loupe binoculaire révèle la présence, parmi les poils foliaires et les tissus déformés, des acariens jaunâtres fusiformes.



Vue des galles (source OEPP)



Vue des galles (source Flickr)



Plantes attaquées (source OEPP)



Plante attaquée (photo FREDON Bretagne)

## STATUT REGLEMENTAIRE

Autrefois classé organisme de quarantaine, *Aculops fuschiae* a désormais dans le nouveau règlement européen santé du végétal, entré en vigueur fin 2019, un statut d'organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ). Cela signifie qu'il n'est plus réglementé que sur les végétaux destinés à la plantation dans le cadre du passeport phytosanitaire. La mise en circulation de végétaux infestés par cet organisme nuisible est interdite.

### En cas de suspicion, contactez nous :

DRIAAF Île-de-France  
Service régional de l'alimentation - pôle phytosanitaire  
10 rue du séminaire 94516 RUNGIS cedex  
Tél : 01 41 73 48 00  
[sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)